

Autisme France a souscrit auprès de CFPD Assurances un contrat **d'assurance de groupe de protection juridique de particuliers** pour le compte de ses adhérents.

Ce contrat permet à chaque adhérent de bénéficier dès la date de son adhésion (*et dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour les adhérents à jour de leur cotisation en 2013*), pour lui-même et pour ses enfants ou parents autistes ou souffrant de trouble envahissant du développement :

#### D'une protection juridique offrant des garanties classiques

- Les agressions et atteintes à l'intégrité physique ou morale
- L'erreur médicale
- L'habitation (propriétaire occupant ou locataire de la résidence principale)
- La consommation de biens mobiliers et de services
- Les relations avec les organismes de retraite, bancaires, de crédit et les assurances
- Les relations avec les services publics
- Les emplois familiaux

#### D'une protection juridique offrant des garanties adaptées à la protection des personnes autistes ou TED

- L'absence de solution d'accompagnement après un diagnostic,
- La contestation d'une orientation MDPH,
- La contestation d'un montant de complément PCH,
- Le refus de scolarisation ou l'octroi d'un temps de scolarisation incomplet,
- L'absence d'AVS ou une proposition d'AVS inadaptée,
- Le refus de prise en charge de frais de transports,
- Le refus de communication du dossier médical,
- Les situations de maltraitance en contexte sanitaire ou médico-social ...

**CFDP Assurances**, spécialiste de l'accompagnement juridique, pourra vous informer, vous assister sur le plan amiable pour la défense de vos intérêts et prendre en charge les honoraires de votre avocat en cas de procédure judiciaire.

#### LES ENGAGEMENTS DE CFPD ASSURANCES

-  Vous écouter au numéro dédié et vous informer sur vos droits.
-  Effectuer les démarches pour obtenir une solution négociée.
-  Vous faire assister par des experts qualifiés.
-  Organiser votre défense judiciaire.
-  Prendre en charge les frais et honoraires de votre avocat selon les modalités définies au contrat.

En adhérant à [Autisme France](#), et en suscitant des adhésions auprès de vos proches ou des personnes autistes dont vous avez connaissance :

Vous soutenez Autisme France dans ses actions au profit des personnes autistes ou souffrant de TED.

Vous bénéficiez à titre personnel de la protection juridique et des garanties offertes par le contrat.

Vous permettez à tous les adhérents susceptibles de faire appel aux garanties adaptées à la protection des personnes autistes ou souffrant de TED de bénéficier d'un meilleur service, en permettant une diminution du coût de ce service collectif.

***N'attendez pas d'être en situation de litige pour adhérer à Autisme France et bénéficier de la protection juridique de CFPD Assurances.***

***Comme tout contrat d'assurance, la protection juridique Autisme France ne peut en effet, pas prendre en charge les litiges déjà initiés ou pressentis de façon certaine, avant la date d'adhésion de l'assuré.***